

d'aimer sa patrie : c'est du moins ce que suggère, parmi bien d'autres, le texte de Buisson commenté plus haut. Ce mouvement, engagé dès les années 1880, en repli ensuite, connaît avant 1914 une spectaculaire accélération : les valeurs de l'Etat éducateur sont présentées comme d'autant plus légitimes que cet Etat est laïque, si bien que ces valeurs, même si elles sont socialement conservatrices, patriarcales, colonialistes ou patriotiques, ne peuvent être perçues que comme les valeurs mêmes de la Raison. Conception dominante sans doute que cette « laïcité d'Etat » – à en juger par l'adhésion de masse des instituteurs à l'idéologie de la « guerre juste » en 1914 –, mais non universelle. Une conception laïque en rupture avec cette « prétendue laïcité » (Marius Nègre) cherche à s'élaborer, notamment dans les premières organisations syndicalistes. La résistance au courant chauvin dominant, des instituteurs internationalistes et pacifistes pendant la guerre mondiale, est en germe dans cette dissidence vis-à-vis du courant officiel.

Reste le critère classé en second dans les présentations précédentes de cette grille, celui des rapports entre laïcité et égalité sociale et politique. C'est ici qu'étonnamment la « dispersion » des conceptions paraît la plus faible<sup>77</sup>. Les pages qui précèdent ont traité presque exclusivement de l'école primaire, -école qui, à la veille de 1914, reste pour beaucoup d'esprits avancés, comme le suggèrent les remarques de P. Monatte, non seulement une école du peuple, mais une école fière de n'être pas une école de « bourgeois ». Ainsi, non seulement l'école qui conduit à la maîtrise des savoirs reste protégée du peuple par la barrière la plus efficace, celle du coût des études, mais cette barrière n'est pas perçue comme une injustice, ou comme la protection d'un privilège de classe. Ni les syndicalistes de l'*Ecole Emancipée*, ni ceux de la *Vie Ouvrière* ne demandent à ce que s'ouvrent largement pour les enfants du peuple les portes des lycées. Aucun, tout au moins dans la documentation consultée, n'estime qu'il faut obliger la bourgeoisie à dispenser bien plus largement qu'à ses propres enfants l'enseignement et la culture, qui lui permettent de se rendre maîtresse du pouvoir politique et de s'y maintenir<sup>78</sup>. Comme l'écrit Claude Lelièvre, « ce n'est pas un mince paradoxe que les courants socialistes d'avant-guerre (les « jauressiens » comme les « guesdistes ») entérinent la coupure existant entre 'l'ordre du primaire' et 'l'ordre du secondaire' »<sup>79</sup>. Tout se passe comme si les partisans les plus déterminés de la laïcité de l'enseignement primaire, victimes sur ce point de l'idéologie qu'ils dénonçaient, s'étaient évertués à croire aux vertus émancipatrices d'un « ordre primaire » qui échappait en partie – parce que laïque, et donc soumis à la seule raison ? parce que populaire, et donc image vivante de la conscience de classe ? – aux déterminations sociales qu'ils dénonçaient par ailleurs.

#### **4. JAURÈS ET CONDORCET : ESSAI DE COMPARAISON DE DEUX POLITIQUES SCOLAIRES LAÏQUES**

Dans ce tableau général, la pensée politique de Jaurès en matière scolaire présente une spécificité forte : il n'est pas possible de clore cette analyse de l'histoire de la Séparation scolaire en France en la passant sous silence. De toutes les voix qui, à la gauche du radicalisme de gouvernement, ont pris part aux débats ou aux luttes de politique scolaire dans les quinze à vingt années précédant la première guerre mondiale, Jaurès, en effet (non pas les « jauressiens », comme le signale C. Lelièvre, mais Jaurès lui-même), est sans doute celui qui a le plus perçu la nécessité d'attirer l'attention sur le caractère politiquement et humainement inadmissible de ce mur institutionnel entre les deux « ordres scolaires » et sur la nécessité de travailler méthodiquement à son démantèlement. Son premier

---

<sup>77</sup> Sous réserve, encore une fois, du caractère limité et hétérogène du corpus de documents utilisé ici.

<sup>78</sup> Monatte reproche même à cette dernière, on l'a vu, de mal organiser l'enseignement utile pour les enfants du peuple, montrant par là même qu'il continue à estimer intangible, en régime capitaliste s'entend, la barrière sociale qui sépare les deux réseaux scolaires.

<sup>79</sup> C. LELIÈVRE, *op. cit.*, p. 123.

discours de politique scolaire (21 octobre 1886), dans le débat sur la loi Goblet, alors qu'il n'est encore qu'un jeune universitaire républicain, de sympathies plus ferrystes que radicales, et sans aucun doute consciemment bien plus « libéral » que « socialiste », n'ose pas encore se mettre tout à fait en marge de l'idéologie officielle en la matière (d'autant que l'un des objectifs de ce discours est d'obtenir la création d'« *écoles laïques municipales* », à côté des écoles laïques d'Etat que va créer la loi Goblet, qui lui paraissent plus propres aux innovations et aux expérimentations). Mais la comparaison qu'il brosse, devant une Chambre qu'on imagine assez perplexe, entre « *l'enfant de la bourgeoisie qui sort de nos lycées* » et « *la masse des enfants du peuple qui sortent de l'école à treize ou quatorze ans* », les uns nourris de haute culture, les autres en étant dépourvus, disloque pour ainsi dire déjà de l'intérieur l'orthodoxie ferryste en la matière, sans aller jusqu'à la détruire. Tout en protestant de son sens des réalités « *je ne réclame pas pour eux [les enfants du peuple] la même culture sous la même forme* », Jaurès revendique pour ces derniers « *un enseignement qui soit aussi plein et aussi complet à sa manière que celui qui est donné à celui de la bourgeoisie... Il faut donner aux enfants du peuple, par un exercice suffisamment élevé de la liberté de penser, le sentiment de la valeur de l'homme et, par conséquent, du prix de la liberté, sans lequel -l'homme n'est pas.* » Et déjà apparaît, au détour d'une phrase, ce qui deviendra un thème majeur de sa conception éducative : « *faire une élite humaine des multitudes elles-mêmes* ». Sa pensée se précise ensuite rapidement : « *Je ne puis m'empêcher de trouver que l'enseignement du peuple est encore dans notre pays à l'état d'ébauche et de rudiment.* »<sup>80</sup> Quelques années plus tard, après les rencontres décisives (Lucien Herr, les ouvriers de Toulouse et de Carmaux) qui font de lui un socialiste, elle trouve sa forme définitive dans le compte rendu du livre de Louis Liard sur *l'Histoire de l'enseignement supérieur en France* (1894) qu'il publie dans *La Petite République* :

*M. Liard, à la fin de son livre, dit : l'enseignement supérieur a deux espèces d'adversaires, ceux qui le redoutent parce qu'il est science et liberté, ceux qui le condamnent parce qu'il est sélection et élite. Je ne sais à qui s'adressent ces dernières paroles. Elles conviennent peut-être à une bourgeoisie mercantile et bassement utilitaire. Elles ne s'appliquent pas à la démocratie socialiste. Celle-ci ne suspecte point la haute science. Elle sait qu'aujourd'hui celle-ci n'est accessible qu'à une élite, mais de l'humanité tout entière elle veut faire une élite. Elle ne veut point abaisser les sommets d'où l'homme contemple l'immensité des choses. Elle veut débarrasser les innombrables esclaves qui gémissent dans la vallée obscure du fardeau servile qui pèse sur eux, pour que tous, une fois au moins avant de mourir, puissent gravir ce sommet et connaître l'émotion sublime de la vérité*<sup>81</sup>.

Le rapprochement s'impose avec la pensée éducative de Condorcet – avec le Condorcet acteur de la Révolution française s'entend. L'opposition entre l'enseignement du peuple et celui des classes dominantes est, pour l'un -comme pour l'autre, par-delà les différences de contexte politique et historique, le problème majeur – il est même licite d'écrire : le scandale majeur de toute politique scolaire jusqu'à nos jours. Tout autant qu'une question de justice, il s'agit d'une question de vie ou de mort pour la démocratie, telle qu'ils l'entendaient – la République de 1792, comme la « *démocratie socialiste* » à laquelle Jaurès, une centaine d'années plus tard, consacre toutes ses facultés de combat. L'une et l'autre, pour être à la hauteur de leurs ambitions (« de leurs tâches », en langage marxiste), ne peuvent que se poser, comme problème central, celui de permettre l'accès de tous à la même culture, aux mêmes savoirs, donc aux mêmes capacités de contrôler, puis d'exercer par eux-mêmes le pouvoir – faute de quoi elles reproduiraient inéluctablement le même vieux schéma des sociétés humaines, et recréeraient ce que l'éloquence de Condorcet (dans son *Rapport* d'avril 1792), comme celle de Jaurès, dans ce texte écrit cent ans après la mort de ce dernier, appellent pareillement « *des esclaves* » et des maîtres.

<sup>80</sup> Jean JAURÈS, Discours à la Chambre, 21 octobre 1886, cité par Ch. RAPPOPORT, *Jean Jaurès...*, Anthropos, 1984 (édition originale : 1915), p. 114-115.

<sup>81</sup> Jean JAURÈS, « Compte rendu d'un livre de L. Liard sur *l'Histoire de l'enseignement supérieur en France (1789-1893)* » (1 avril 1894), in *Le Socialisme et l'enseignement* [recueil d'articles, Paris, Bellois, 1899 (cote BN M-16068)].

C'est sur cet « axe »-là, celui du combat pour l'égalité culturelle et intellectuelle, que Jaurès, dominant de haut les préjugés de son époque et de son milieu militant, rejoint sur le fond la politique scolaire de Condorcet – et de ceux qui défendirent en son temps les mêmes orientations scolaires. L'engagement de Jaurès en faveur de la laïcité scolaire tient en son fond à -cette conviction, qu'il partage avec Condorcet, que l'Église catholique est du côté de la confiscation du savoir par une élite – compliquant seulement le problème social d'un exclusivisme doctrinal. D'où l'intensité de son engagement pour écarter de l'enseignement (et non du seul enseignement public) tout ce qui représente le pouvoir de l'Église, Jaurès reconnaissant à cette dernière le droit de pratiquer librement son culte (la Séparation de 1905), mais non celui de dispenser librement un enseignement qui est en son fond, à ses yeux, le contraire d'une éducation à la liberté (la suppression des congrégations en 1904). Là encore, le rapprochement avec la conception séparatrice de Condorcet s'impose – à quelques nuances près cependant. La première ne sera mentionnée que pour mémoire, tant le poids des circonstances est ici déterminant : Condorcet est, sur le plan des principes, partisan de la liberté d'enseignement, et les efforts de Jaurès, dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*, pour l'attirer du côté des partisans du monopole semblent peu convaincants<sup>82</sup>. La seconde a ici une portée un peu plus grande. Jaurès, on le sait, est resté toute sa vie un croyant, militant au milieu d'athées avec la conviction que si la religion des prêtres catholiques est bien, comme il l'affirme avec ses camarades de parti, un opium du peuple<sup>83</sup>, l'humanité socialiste de l'avenir, lorsqu'elle aura su s'émanciper du capitalisme et de ses fléaux sociaux et moraux, pourra « *après le triomphe* » retrouver Dieu<sup>84</sup>. Peut-être est-ce pour cette raison qu'on peut sentir chez Jaurès non une réticence à combattre les pressions cléricales sur l'école publique, mais une certaine retenue sur le sujet délicat des devoirs envers Dieu : il semble qu'à cet égard, à la différence de Condorcet qui refuse avec la plus grande fermeté toute incitation, même indirecte, à la croyance religieuse dans l'enseignement public, Jaurès ne se soit guère fait l'écho des demandes des instituteurs, ou des parents laïques, pour l'élimination complète des devoirs envers Dieu dans les programmes de l'école primaire.

Ces réserves posées, la parenté idéologique entre Jaurès et Condorcet, du point de vue de leurs politiques scolaires, est reconnue par Jaurès lui-même dans les pages que *l'Histoire socialiste* consacre au plan de 1792. Jaurès y reconnaît explicitement une pensée laïque semblable à la sienne. Indiquant comment « *se marque, de Talleyrand à Condorcet, le progrès révolutionnaire* », il écrit : « *D'abord le plan de Condorcet exclut nettement la religion de l'enseignement public... Au nom du Comité de la Législative, Condorcet l'élimine, la réduit à n'être plus qu'une chose privée* » [suit une longue citation de la page du Rapport d'avril 1792, et de la note de décembre, consacrées à la question de la Séparation] ; puis Jaurès commente : « *Ainsi, pour Condorcet, non seulement l'Église doit être séparée de l'école, mais cette première séparation doit hâter la séparation complète de l'Église et de l'Etat... Depuis le rapport de Talleyrand, en six mois, c'est un grand effort d'émancipation.* »<sup>85</sup>

---

<sup>82</sup> «... ceux qui tentent d'abuser de ses paroles pour réclamer en faveur de l'Église la liberté d'enseignement vont exactement à contre-sens de ses pensées », p. 509. L'affirmation de Jaurès (qui ne cite pas les passages où Condorcet se prononce en faveur de la liberté d'enseignement, voir chapitre 3) est ici étayée par une démonstration historique un peu hâtive.

<sup>83</sup> « *Le christianisme dans la société actuelle n'est qu'une organisation théocratique au service de l'iniquité sociale, et il s'agit avant tout de le renverser... Quant au spiritualisme, il est aussi dangereux que l'âpre catholicisme, car il énerve les esprits et détrempe les courages dans une sorte de brouillard de religiosité... Le spiritualisme officiel, par une promesse vague d'immortalité, essaie d'endormir les revendications immédiates de ceux qui travaillent* » (J. JAURÈS, texte [sans date, jamais publié], « Le socialisme et la religion », in Michel LAUNAY, « Jaurès et le problème religieux », *Archives internationales de Religion*, 1959, p. 42).

<sup>84</sup> « *Si nous condamnons l'ordre social actuel, c'est ... parce qu'en même temps qu'il compromet le bien-être des hommes, qu'il opprime leur liberté, il empêche l'avènement de la vie religieuse de l'humanité* » (J. JAURÈS, *ibid.*, p. 47). « *Les vrais croyants sont ceux qui veulent abolir l'exploitation de l'homme par l'homme, et par suite, les haines d'homme à homme* » (p. 50). L'expression « *après le triomphe* » se trouve p. 44.

<sup>85</sup> Jean JAURÈS, *Histoire socialiste...*, tome 2, p. 514-515.

Le côté le plus intéressant peut-être d'une comparaison entre Jaurès et Condorcet mené selon la grille d'analyse proposée ici concerne le troisième « axe » de comparaison (la question de « l'Etat éducateur »). Jaurès expose le point de vue de Condorcet sur cette question dans les termes suivants :

*Quel magnifique rêve d'individualisme, d'« anarchisme » intellectuel et scientifique ! Plus d'autorité enseignante : ni l'Eglise, ni l'Etat, la vérité jaillissant de tout esprit comme d'une source et revenant à tout esprit comme à un réservoir : toute intelligence mise en contact immédiat avec le réel, sans qu'aucun voile de superstition, sans qu'aucune tyrannie de gouvernement, sans qu'aucun prestige même de gloire s'interpose entre la pensée libre et l'univers... toutes les différences de niveau entre les classes abolies, de telle sorte que la vérité ne tombe pas d'un esprit sur un autre avec une force d'écrasement et de contrainte, mais se répande de conscience en conscience par une sorte de communication aisée et douce, sans chute ni remous, ni écume trouble : c'est la plus grande vision d'humanité pensante et libre dont un homme ait fait confiance à d'autres hommes <sup>86</sup>.*

On sent l'admiration ; on devine aussi les réticences. Il y a chez Jaurès une conception plus positive de l'Etat, de l'Etat républicain tout au moins, qui l'empêche de donner au plan de Condorcet sa pleine approbation. « *Condorcet voit-il juste, demande Jaurès, quand il redoute autant la tyrannie des gouvernements que celle de l'Eglise ?* » Sans doute, poursuit-il, tous les gouvernements depuis un siècle ont-ils cherché à restreindre à l'école la libre critique, et ce qu'il appelle lui-même « *la République bourgeoise* » ne fait pas exception. Mais sa conviction est que cette République-là est capable d'évoluer, qu'il n'est pas utopique « *de lui faire comprendre que, dans son intérêt même aussi bien que pour la croissance humaine, toutes les idées, toutes les doctrines doivent pouvoir se produire dans l'enseignement d'Etat* » <sup>87</sup>.

On est ici, avec cette conception de l'école de la République laïque, au cœur de la stratégie de Jaurès de conquête socialiste du pouvoir à partir du centre de l'appareil d'Etat, cette « *méthode de légalité, d'évolution et de pénétration* » des sommets de l'Etat <sup>88</sup> auquel il accorde l'essentiel de sa confiance. On est loin, assurément, de la conception ferryste d'une laïcité qui laisse aux classes dominantes la maîtrise exclusive ou quasi exclusive du réseau de formation d'élites dirigeantes formées en dehors de l'Eglise. Mais du souci ferryste de l'unité nationale quelque chose n'a pas disparu chez Jaurès. Sans partager la conception des « pères » de la Troisième République, et de leurs continuateurs au pouvoir, celle d'une « laïcité d'Etat » qui s'associe avec le respect des valeurs d'ordre et de patrie, Jaurès ne peut aller jusqu'à envisager, avec Condorcet, la laïcité comme une défense de la pensée libre contre des dogmes et des valeurs aliénantes, qu'elles soient d'Eglise ou d'Etat. L'Etat n'est pas seulement l'instrument d'un pouvoir par nature hostile au plus grand nombre, il fonctionne aussi, ou du moins il peut être amené à fonctionner, au service du bien commun. D'où la distance que Jaurès met entre sa propre conception et le *Plan d'organisation de l'instruction publique*, sublime rêve éducatif plutôt que programme scolaire construit, œuvre d'un génial « anarchiste » – avec guillemets, certes – qui en est resté à une appréhension unilatérale du problème complexe de l'action politique face à l'Etat moderne.

Cette tentative de concilier ces deux approches contradictoires de la laïcité en conflit dans la France de son temps trouve dans *l'Histoire socialiste* son prolongement dans une présentation balancée des figures politiques de Condorcet et de Robespierre. L'un et l'autre restent à ses yeux les deux grandes références révolutionnaires d'une politique authentiquement socialiste et laïque. S'il admet que la condamnation robespierriste de l'athéisme est une « *dangereuse théorie* », il fait retomber pour

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, 510.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 509.

<sup>88</sup> M. RÉBÉRIOUX, notice sur Jaurès dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* (Maïtron), t. 13, p. 48.

l'essentiel la responsabilité sur ces déchristianisateurs égarés et inconséquents que sont Hébert et Chaumette, et il donne du culte de l'Être suprême une interprétation qui minore considérablement son contenu antilaïque. Le schéma directeur de l'interprétation de Jaurès demeure ici celui de presque toute la tradition socialiste française de son temps : une compréhension de l'antagonisme entre Montagne et Gironde dominée par l'attitude hardie ou timorée envers la question de la propriété privée, la première étant créditée d'une politique qui eut le mérite historique d'anticiper sur le programme économique du socialisme, et dont ce dernier peut tirer un certain surcroît de légitimité. La position de Robespierre sur la question religieuse revêt dès lors un caractère secondaire. S'il signale à juste titre ce qui sépare Condorcet à la fois des Girondins et d'une conception socialiste<sup>89</sup>, la dimension laïque du conflit qui l'oppose à ses adversaires de la Convention, tant à propos de son plan d'éducation que de son projet de Constitution, disparaît quant à elle à peu près totalement de l'analyse, au profit d'une réconciliation devant l'Histoire, au nom de l'idéal révolutionnaire commun, de l'auteur de *l'Esquisse...* et de ceux qui voulurent non seulement sa perte, mais sa mort<sup>90</sup>.

Pas plus que celle de Condorcet, la pensée scolaire et laïque de Jaurès ne peut donc être séparée des conditions historiques de sa production et de sa mise en œuvre : on ne propose pas ici de « modèle » laïque intemporel, ni jaressien, ni condorcetiste. Mais en revanche, il paraît important de souligner l'intérêt de prendre en compte, à côté d'une conception de la laïcité comme « laïcité d'Etat », illustrée entre 1880 et 1914 notamment par Ferry puis par Buisson, une autre conception de la laïcité : riche des interrogations les plus essentielles d'une politique scolaire réellement égalitaire et démocratique, les questions les plus importantes dont elle est porteuse surgissent dans cette confrontation d'idées que Jaurès, futur artisan de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, conduit dans son *Histoire socialiste*, à plus d'un siècle de distance, avec le rédacteur du premier projet de loi organisant *l'instruction publique*, en toute indépendance par rapport aux Eglises et aux religions.

Ces questions ne font pas alors sens que pour la France. On examinera, parvenant à la fin de cette étude, les évolutions de la question de la Séparation de l'Eglise et de l'Ecole dans les trois pays où, à la fin des années 1880, celle-ci reste encore pour l'essentiel à conquérir.

---

<sup>89</sup> « Mêler les classes : l'idéal de Condorcet, si grand qu'il soit à cette date, ne va pas au delà. Mais un nouveau progrès de justice révélera à la pensée humaine qu'il ne faut point les mêler, mais les abolir » (*ibid.*, p. 522).

<sup>90</sup> « Qu'importe donc qu'au moment où Condorcet méditait tout bas ces sublimes espoirs [il s'agit de la rédaction dans la clandestinité de *l'Esquisse* à l'hiver 1793-1794], Robespierre, qui ne lui pardonnait point quelques railleries sur son caractère de prêtre, ait parlé à la Convention du 'lâche Caritat' ? » (*ibid.*, p. 478).

